

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Présents : 5

Nombre de Votants : 10

Date de la convocation : 6 JUILLET 2020

Date de l'affichage : 6 JUILLET 2020

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du DIX JUILLET DEUX-MIL-VINGT

L'an Deux Mil Vingt, le DIX JUILLET à quatorze heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, RANCUREL Marie-France et Mrs MONDET Bertrand, ROCHETTE Christian et ROL Yves

Procurations : M. PERREAU Sébastien à M. ROL Yves
M. PELLISSIER Mathieu à Mme RANCUREL Marie-France
M. MARTINATO Jean-Marc à Mme CORTESE Marie-Andrée
Mme URBAIN Aurélie à M ROCHETTE Christian
Mme CORVAL Corinne à M. MONDET Bertrand

Absents excusés : Mmes BORONAT Virginie, NEYROUD Aurélie, RAMOS CAMACCHO Véronique et Mrs BALANSARD François et MONDET Alain

Mme RANCUREL Marie-France a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CENTRALE DE PRODUCTION HYDRO-ELECTRIQUE SUR LE TORRENT DE LESCHERETTE PAR LA SOCIETE SHEMA

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique relative au projet de construction d'une centrale de production hydro-électrique sur le torrent de Lescherette, porté par la société SHEMA,

Le Conseil Municipal :

Demande, pour des raisons de sécurité, de rapidité, de préservation de la voirie existante et de limitation de la pollution, le transport des tuyaux par voie aérienne (hélicoptère),

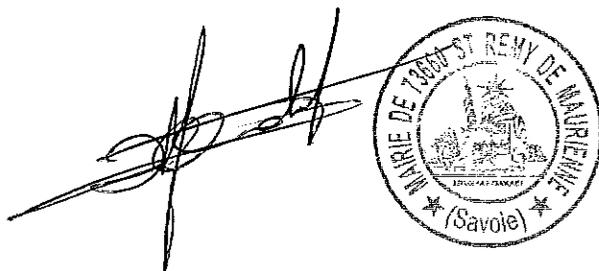
Demande, dans un souci de gestion de la ressource en eau potable de la commune, la réservation d'un débit de 5 litres/seconde sur la source de Pré Michel pour la commune,

Demande, pendant les travaux, l'enfouissement en parallèle dans la tranchée d'un tuyau qui sera réservé pour un éventuel captage d'eau potable par la commune. Ce matériel sera fourni par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés et sous réserve des conditions suspensives ci-dessus, émet un avis favorable au projet de construction d'une micro-centrale de production hydro-électrique sur le torrent de Lescherette porté par la société SHEMA.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bertrand Mondet', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TIGNES ST REMY DE MAURIENNE' around the top edge, a central emblem, and '(Savoie)' at the bottom. There are two small stars on either side of the word '(Savoie)'.